

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet et champ d'application

- 1.1. Notre société a pour activité la commercialisation de tous matériels dans le domaine des énergies renouvelables et de tous matériels à énergie solaire.
- 1.2. Les conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre notre société et ses clients dans le cadre de son activité professionnelle sus-décrite.
- 1.3. Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogeant exprès et préalable entre les parties.
- 1.4. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 - Devis - Commandes

- 2.1. Nos devis n'entraînent aucun engagement de la part de notre société, sauf mention contraire sur nos devis.
- 2.2. Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté dans un délai de deux jours par notre société. Tout ordre du client portant sur nos produits mais non accepté par notre société, n'engage pas notre société. Les commandes qui nous sont transmises sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part des modifications ultérieures apportées par le client à sa commande. Dans cette hypothèse, notre société se réserve le droit de facturer à son client les frais déjà engagés par elle pour traiter la commande initiale. En outre, notre société ne sera pas tenue des délais initialement convenus.
- 2.3. Les commandes passées par télécopie, internet, ou téléphone engagent le client dès leur réception par le vendeur ; dans le cas, la réception des marchandises vaut acceptation des conditions générales de vente.
- 2.4. Les renseignements contenus dans la documentation ou sur les documents publicitaires sont donnés à titre purement indicatif. Le vendeur se réserve la possibilité, sans altérer la qualité des marchandises, d'y apporter des modifications, même après réception de la commande, sans toutefois que les caractéristiques essentielles des marchandises puissent s'en trouver affectées.
- 2.5. Aucune annulation de commande ne sera acceptée à moins de 3 semaines de la date de livraison annoncée sur la confirmation de commande, et ne pourra, dans tous les cas, pas intervenir sans l'accord exprès et écrit de notre société. Notre société se réserve le droit d'un dédit équivalent à 10 % du montant TTC en cas d'annulation de commande.

Article 3 - Prix - Modalités de paiement

- 3.1. Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande.
- 3.2. Ils s'entendent toujours H.T., produits non emballés, pris dans nos entrepôts.
- 3.3. Nos factures sont payables par chèque, virement et par tout autre moyen à réception de la facture. Notre société n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle résultant des présentes conditions générales de vente.
- 3.4. Il est précisé que toute commande donne lieu à la facturation et au paiement d'un acompte de 30 %, le solde étant facturé et payé au plus tard à la livraison.
- 3.5. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client que nous les avons portées à son débit. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution. En cas de non-paiement intégral d'une facture après échéance, notre société se réserve la faculté de refuser toute nouvelle commande et de suspendre toute livraison en cours et / ou à venir, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Tous frais et dépenses liés à la mise en recouvrement de nos créances sont à la charge du client.

Article 4 - Délais de livraison

- 4.1. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des produits chez nos fournisseurs, des transporteurs, de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.
- 4.2. La livraison est effectuée par délivrance des produits à un transporteur à la sortie de nos entrepôts.
- 4.3. Le transfert des risques sur les produits vendus s'effectue à l'occasion de cette délivrance.
- 4.4. Il appartient au client, en cas d'avarie des produits livrés ou de manquants d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.
Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur et dont copie nous sera adressée simultanément, sera considéré accepté par le client.
Sans préjudice des stipulations à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou manquants, toute réclamation, quelle que soit la nature, portant sur les produits livrés doit être formulées par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours de la réception des produits. Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès, écrit.
Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés.
Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.
Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société, le client ne pourra demander que le remplacement des articles non conformes et / ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

4.4. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits de destruction, avaries, perte ou vol, en cours de transport, même si elle a choisi le transporteur.

Article 5 - Garantie des produits

- 5.1. Nos produits sont garantis dans la limite et les conditions de la garantie octroyée par nos fournisseurs.
La présentation de la facture acquittée sera rigoureusement exigée préalablement à toute mise en œuvre de notre garantie.
L'emballage d'origine du produit doit être conservé, les étiquettes fabricants apposées aux produits (type de produit, n° de série) sont indispensables au traitement du service après vente. Il ne faut en aucun cas les enlever au risque de ne pouvoir prétendre à la garantie.
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis à l'acceptation de notre société. Les éventuels frais de port sont à la charge du client.
Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à notre société sera le remplacement gratuit ou la réparation des produits ou de l'élément reconnu défectueux par notre société, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné, auquel cas nous rembourserons le prix du bien reconnu défectueux selon les modalités à définir d'un commun accord entre les parties.
- 5.2. Sont exclus, les vices apparents, les défauts et les détériorations provoquées par l'usure normale, par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), par l'intervention d'un tiers, ou encore par une modification du produit non prévue, ni spécifiée par notre société.

Article 6 - Réserve de propriété

- 6.1. Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.
- 6.2. Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 7 - Force majeure

- 7.1. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.
- 7.2. Sont considérés comme cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal.
Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières, des matériels ou des produits par nos fournisseurs.
- 7.3. Dans de telles circonstances, notre société prévendra par écrit dans les meilleurs délais le client de la survenance des événements. Le contrat liant notre société et le client, est suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours, à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par notre société et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 8 - Limitations de Responsabilité

- 8.1. La responsabilité de notre société ne pourra être engagée au titre d'une commande que pour les seuls dommages directs résultant d'un manquement de la société à une obligation essentielle d'une commande.
Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité notre société. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'utilisateur sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisations et des conditions particulières d'emploi.

Article 9 - Clause attributive de juridiction

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats conclus par notre société, ou au paiement du prix, sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nice, même en cas de pluralité des défendeurs, d'appel en garantie ou de demandes indivisibles ou connexes.

Article 10 - Dispositions finales

- 10.1. Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et notamment de la Convention des Nations Unies sur les contrats de ventes internationales de marchandises faite à Vienne le 11 Avril 1980.
- 10.2. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.
- 10.3. Si l'une des stipulations des présentes conditions générales devait s'avérer nulle, ceci ne porterait aucunement atteinte à la validité des autres stipulations des conditions générales, la stipulation litigieuse pouvant être remplacée par une stipulation de nature et d'effet équivalents.